



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Nombre de suffrages : 27

### Date de convocation

02/04/2021

### Date d'affichage

02/04/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

13/04/2021

et publication du :

13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au nombre prescrit par la loi, salle multi-activités, 30 route de Xennois à St Etienne lès Remiremont, sous la présidence de M. DEMANGE Michel. Conseil sans public (hormis presse), retransmission en direct (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020).

#### Etaient présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOLMONT David, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme DOLL Marie-Hélène, Mme FAIVRE Danièle, M. HANS Francis, Mme HERTELER Françoise, M. LABREUCHE Denis, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Guillaume, Mme MILLOTTE Nathalie, M. PETIN Eric, M. TISSERAND Jean-Charles, Mme VINCENT Armelle

#### Procuration(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole, Mme FERREIRA Déolinda donne pouvoir à Mme DA SILVA Maria Isabel, Mme RENAUX Sandrine donne pouvoir à Mme MILLOTTE Nathalie, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. LAROCHE Rémi donne pouvoir à Mme FAIVRE Danièle

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani, Mme FERREIRA Déolinda, M. LAROCHE Rémi, Mme RENAUX Sandrine, M. VALENTIN Didier

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MATHIEU Jean-Guillaume

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 19 03 2021 et l'ordre du jour de la présente réunion.

**Numéro interne de l'acte : 2021-043**

**Objet : CREATION D'UN CONSEIL DES JEUNES**

Vu l'article L. 1112-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une collectivité territoriale peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de la jeunesse,

Le Conseil Des Jeunes (CDJ) émane d'une volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur ville et de leur permettre ainsi de proposer des actions encouragées par des jeunes.

La création d'un CDJ s'inscrit dans la complémentarité du Projet Educatif De Territoire associant écoles et Centre de Loisirs dans une dynamique de construction d'une citoyenneté active. Les missions principales du CDJ porteront sur les thématiques suivantes : vie municipale, citoyenneté, environnement et loisirs :

- Découvrir les institutions de la République,
- Associer les jeunes aux projets structurants de la commune,
- Initiation à la sécurité et aux secours,
- Participer et préparer des projets culturels et des actions solidaires.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs, rôle des jeunes, et mode de fonctionnement.

Le CDJ est ouvert sur la base du volontariat à 30 jeunes maximum de 9 à 16 ans (du CM1 à la 3<sup>ème</sup>) domiciliés sur St Etienne lès Remiremont (résidence principale ou alternée).

Vu l'exposé de M. Jean-Charles TISSERAND, Adjoint délégué aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la communication,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la création d'un Conseil des Jeunes (CDJ) dans les conditions ci-dessus définies,

**PRECISE** que les modalités de fonctionnement du CDJ seront déterminées par les jeunes, avec l'aval des élus dans le cadre d'un règlement intérieur.



MICHEL DEMANGE

MICHEL DEMANGE  
2021.04.14 09:55:19 +0200  
Ref:20210413\_114005\_1-2-O  
Signature numérique  
Le Maire